

ARRONDISSEMENT
DE SARLAT

L'an deux mil vingt-deux et le douze du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, Salle des Délibérations, sous la Présidence de Monsieur BOUSQUET Jean, Maire.

N° 2022-66

OBJET :
Contribution familles
transports scolaires
hors commune

ETAIENT PRÉSENTS : M. BOUSQUET – Mme LIARSOU – M. VERGNE – Mme MALARD – M. GAUTHIER - Mme VIEIRA – M. BEAUDRY – Mme DUPUY – M. MONTEIL – M. LAROUQUIE – M. VEYSSET – Mme FAYE – Mme MANIERE - M. CHAVEROCHE – Mme DAUBISSE – M. GAUTHIER D. – M. BOUSQUET D. – Mme OVAGUIMIAN – M. VALADE – Mme ANGLARD



ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

**Nombre de Membres
composant le Conseil
29**

M. DELMON	Pouvoir à M. BOUSQUET J
Mme VERDIER	Pouvoir à M. LAROUQUIE
M. DAUX	Pouvoir à M. BEAUDRY
M. JAUBERT	Pouvoir à Mme VIEIRA
Mme DE CASTRO OLIVEIRA	Pouvoir à Mme MALARD
Mme BAMBOU	Pouvoir à Mme LIARSOU

**Présents à la séance
20**



ABSENTS :

**Date de la
convocation
05 juillet 2022**

Mme DEBAT-BOUYSSOU
M. KOUCHA
Mme PORTE



**Secrétaire de séance
Mme DAUBISSE**

En date du 21 septembre 2021, le Conseil Municipal avait délibéré pour prendre en charge l'ensemble des participations laissées à la charge des familles utilisant le transport scolaire pour conduire leur enfant sur une école du primaire de Terrasson.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire cet engagement dans les mêmes conditions en laissant toujours à la charge des familles les frais occasionnés par le dépôt tardif du dossier d'inscription.

Monsieur le Maire propose d'autoriser la Commune à refacturer aux familles domiciliées en dehors de la Commune, l'ensemble de leur participation financière au transport scolaire.

AR Prefecture

024-212405476-20220712-2022_66-DE
Reçu le 21/07/2022
Publié le 21/07/2022

Suite de la délibération n° 2022-66

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à reconduire la prise en charge de l'ensemble des participations laissées à la charge des familles utilisant le transport scolaire dans les mêmes conditions et de refacturer aux familles domiciliées en dehors de la Commune de Terrasson-Lavilledieu, l'ensemble de leur participation financière au transport scolaire.

Donne mandat au Maire ou à son représentant pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an
susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,

 Le Maire,
Jean BOUSQUET

AR Prefecture

024-212405476-20220712-2022_66-DE
Reçu le 21/07/2022
Publié le 21/07/2022